

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 5 juin 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Sandrine Salerno*, maire, *Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Michel Amaudruz*, *Thomas Bläsi*, *Julien Cart* et *M^{me} Annina Pfund*.

Assistent à la séance: *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 juin et mercredi 5 juin 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il me semble que l'atmosphère est très guillerette ce soir, ou disons estivale, puisque j'ai précisément une communication liée à la météo. Il y a peu, il faisait encore un temps très hivernal et j'ai malheureusement dû reporter deux événements que sont la traversée nocturne «Genève explore sa nuit» et le festival de culture et sport urbains Urban Geneva, organisé en collaboration avec M^{me} Alder. Je vous annonce d'ores et déjà les nouvelles dates prévues pour ces événements: la traversée nocturne aura lieu le jeudi 12 septembre et le festival Urban Geneva aura lieu le week-end du 27 au 29 septembre.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que M. Kanaan devra s'absenter tout à l'heure, étant retenu par d'autres obligations.

Je rappelle que le défilé des fanfares organisé afin de célébrer la prise de fonction de M^{me} Sandrine Salerno comme maire passera nous prendre – M^{me} la maire et les conseillers administratifs et municipaux qui le souhaitent – ce soir à 19 h 15 devant l'Hôtel de Ville. Une verrée suivra aux Bastions.

Je vous informe que la proposition PR-1026 relative à un droit de préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévoist est retirée par le Conseil administratif. Cette proposition figure au point 25 bis de l'ordre du jour.

Enfin, dernière communication, je rappelle que le Tournoi de football des élus et élues aura lieu à Cartigny le dimanche 9 juin, dès 8 h.

3. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds aux questions d'hier. Premièrement, une question a été adressée à ma collègue Esther Alder par M. Genecand: est-ce le rôle d'un organisme subventionné tel que le Quai 9 de faire de la propagande politique (affiche appelant à signer le référendum lancé par le Collectif 500). De la part de M^{me} Alder, je rappelle que l'association Première ligne agit pour la prévention des risques relatifs à la consommation de drogue.

Dans ce but, l'espace Quai 9 vise à encadrer la prise des stupéfiants, en informant et en offrant des soins de premier secours au besoin. Cependant, suite à une loi entrée en vigueur en 2008, l'association Première ligne n'est plus subventionnée par la Ville, mais par le Canton. Seule la surface de terrain appartenant à la Ville est mise à la disposition de l'espace Quai 9. Par ailleurs, comme l'a dit M^{me} Alder lors de la séance du 24 avril, en réponse à une question de M. Guisan, il n'y a pas d'impossibilité pour une association, fût-elle subventionnée, d'avoir une activité politique.

Je réponds ensuite à la question de M. Burri, qui concernait l'entraînement des juniors de hockey sur glace à la patinoire des Vernets. La saison passée, effectivement, des entraînements sport-étude pour les petits ont été placés de 16 h à 17 h, lorsque la première équipe jouait un match de championnat à domicile. Malheureusement, cet entraînement d'une heure diminuait d'autant le temps de préparation de la glace avant les matches de ligue nationale A, ce temps de préparation passant du coup de deux heures trente à une heure trente. Or ce temps de préparation est indispensable puisqu'il permet d'éliminer la glace abîmée par les activités de la journée. Il faut absolument disposer de ce temps pour des raisons de sécurité et de conformité aux normes de la ligue. Donc, on n'y échappe pas.

Du coup, les entraînements de 16 h ont été remplacés par des entraînements à midi. Ces catégories de juniors – les Mini Top – ont été recasés à la mi-journée. Cela a été approuvé par le Département cantonal de l'instruction publique, le Service des sports de la Ville, Genève Futur Hockey et l'Association des juniors du Servette. Aucun entraînement n'a été perdu, et tout le monde est satisfait. Monsieur Burri, si vous avez d'autres éléments qui contredisent ma réponse, vous me les donnerez.

Le président. Pour ma part, je dois fournir une réponse à une question orale posée par M. Leisi, concernant le survol de la ville de Genève par les avions. La réponse que nous a communiquée M^{me} la maire est la suivante: les autorisations du survol de la ville sont données par le Centre opérations et planification de la police cantonale. Voilà pour cette réponse.

4. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 642 000 francs destiné à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2863, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1184 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 7, par M. Pierre Zimmermann à la République de Cuba (PR-1026).

Préambule

En date du 26 octobre 2012, un acte de vente a été signé par devant M^e Pierre Natural, notaire, portant sur l'objet de la présente proposition, pour la somme de 1 515 000 francs, et dont les conditions d'acquisition font partie d'une promesse de vente signée le 17 octobre 2003.

Le notaire n'ayant informé l'Etat de cette transaction que très tardivement, soit en mars 2013, le délai légal pour exercer le droit de préemption de la Ville de Genève n'est pas encore échu. Par ailleurs, la Ville de Genève a eu connaissance de la transaction par le biais de la Feuille d'avis officielle.

Rappel du contexte, acquisitions récentes

Dans ce périmètre, votre Conseil a décidé d'acquérir par exercice de son droit de préemption communal:

- la parcelle N° 3210, d'une surface de 2700 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 10, pour le prix de 2 320 000 francs, lors de la séance du 16 avril 2003, parcelle comprise dans un projet de plan localisé de quartier mis à l'enquête publique début 2011;
- la parcelle N° 2860, d'une surface de 1314 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 15, pour un prix de 900 000 francs, lors de la séance du 15 décembre 2004;
- la parcelle N° 2858, d'une surface de 1305 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 19, pour un prix de 2 360 000 francs, lors de la séance du 12 septembre 2012.

Parallèlement, votre Conseil a également décidé d'acquérir de gré à gré:

- la parcelle N° 2876, d'une surface de 1329 m², sise chemin Mestrezat 7A, pour le prix de 1 150 000 francs, lors de la séance du 7 janvier 2004,
- la parcelle N° 3147, d'une surface de 652 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 21, pour le prix de 1 390 000 francs, lors de la séance du 23 mars 2011;

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

- la parcelle N° 3148, d'une surface de 656 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 21A, pour le prix de 1 290 000 francs, lors de la séance du 23 mars 2011;
- la parcelle N° 2861, d'une surface de 1619 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 11, pour le prix de 2 910 000 francs, lors de la séance du 11 octobre 2011;
- la parcelle N° 2862, d'une surface de 1269 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 9, pour le prix de 1 410 000 francs, lors de la séance du 11 octobre 2011.

Le plan d'ensemble à l'échelle 1/2500^e ci-annexé montre l'implantation foncière de la Ville de Genève dans ce quartier.

La parcelle N° 2863 a retenu l'attention des services communaux chargés de l'aménagement, car elle est voisine des parcelles N°s 2861 et 2862, déjà propriété Ville de Genève (chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 9 et 11). L'acquisition de cette parcelle, objet de la présente proposition, s'insère dans le cadre de cette démarche globale. Elle permettra à la Ville de Genève de continuer à s'implanter dans le quartier et de promouvoir de manière active la construction d'immeubles destinés au logement.

Contexte local et perspectives d'aménagement du secteur

Sur le plan général, il existe une image directrice du quartier élaborée par le Service de l'urbanisme de la Ville de Genève en 1993 et qui fait l'objet d'une actualisation en collaboration avec la Direction générale de l'aménagement du territoire.

L'acquisition de la parcelle faisant l'objet de la présente proposition (parcelle N° 2863), conjointement avec les parcelles N°s 2861 et 2862, acquise par la Ville de Genève en 2012, permettent dans leur ensemble la réalisation d'environ quatre-vingt logements sociaux.

Par ailleurs, plusieurs opérations de développement sont en cours dans le quartier, notamment:

- la réalisation prochaine du PLQ 28 418, sis chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 25, dont le dossier d'autorisation de construire DD 103 510 est entré en force;
- l'adoption du PLQ N° 29 793 comprenant trois parcelles (dont une appartenant à la Ville de Genève), sis chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 8-10-12, à proximité immédiate de la présente parcelle et permettant la construction d'environ 130 logements dont une cinquantaine qui seront réalisés par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ce PLQ a fait l'objet

d'un recours par-devant la Chambre administrative de la Cour de justice. Un dossier d'autorisation de construire est toutefois actuellement en cours d'instruction auprès du Département de l'urbanisme sous DD 105 515;

- l'élaboration par le Service de l'urbanisme de plans localisés de quartier d'initiative communale englobant l'ensemble du quartier et la parcelle faisant l'objet de la présente proposition.

Descriptif de l'objet proposé

La parcelle N° 2863, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, se situe en zone 5 de développement 3. Sa surface est de 1184 m², dont dépend une part de copropriété de 1/34^e de la parcelle N° 2881, même commune et section, d'une surface de 2620 m² non bâtie (chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost).

Sur cette parcelle est érigée une villa individuelle de 278 m² de surface au sol, cadastrée sous N° G1083, ainsi qu'un garage privé d'une surface au sol de 36m², cadastré sous N° G1084, sise au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 7.

La villa est de construction traditionnelle datant de 1960. L'ensemble de la construction est en bon état, et bien entretenu.

L'habitation est d'un bon niveau de confort, mais ne répond plus aux normes actuelles en matière d'isolation thermique de l'enveloppe. La villa est équipée d'un chauffage central à mazout.

La propriété dispose d'une arborisation de qualité, se trouvant en majeure partie en bordure de parcelle. Cette localisation permettra le maintien de la végétation lors du développement futur de la parcelle.

Occupation du bien

Le bien est actuellement occupé par son Excellence l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba auprès des Nations Unies. L'état locatif escompté est estimé à 96 000 francs par an, montant payé par la République de Cuba au vendeur depuis 2004. En cas d'acquisition par la Ville de Genève, la Gérance immobilière municipale devra établir un bail avec l'occupant.

Dans l'intervalle de la réalisation d'une opération de développement de ladite parcelle, le bien sera intégré à la catégorie des logements à loyer libre de la Gérance immobilière municipale.

Travaux

Aucune visite des lieux n'a été effectuée, mais il est supposé que l'objet ne nécessite pas de travaux particuliers.

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

Toutefois, un contrôle OIBT des installations électriques sera à réaliser pour vérifier leur conformité, cette démarche étant obligatoire à chaque changement de propriétaire. Les travaux éventuels concernés par ces contrôles ne devraient pas dépasser 10 000 francs et pourront être pris en charge par le budget d'entretien de la Direction du patrimoine bâti.

Servitudes

Etant donné que la parcelle est située en zone de développement 3, et au vu des nombreuses servitudes croisées grevant le bien, ces dernières pourront être levées par le biais d'une déclaration d'utilité publique conformément à l'article 6A de la LGZD (loi Giromini), fixant ainsi la proportion de logements d'utilité publique à 60% au minimum. A noter que le PLQ N° 29 418, sis chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 25, fait actuellement l'objet d'une telle procédure.

Potentiel du bien

La surface totale de la parcelle N° 2863 représente 1184 m². Le plan directeur communal signale pour le secteur un indice d'utilisation du sol (IUS) minimum de 1,2 et l'état d'avancement de l'étude du plan localisé de quartier propose un IUS de l'ordre de 1,85. Sur cette base, les droits à bâtir de la parcelle faisant l'objet de la présente proposition seraient de 2200 m², et permettraient la réalisation d'environ 22 logements.

Montage de l'opération*Conditions liées à l'exercice du droit de préemption*

Rappelons à ce propos les dispositions topiques de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (LGL: I 4 05), soit:

Art. 3, alinéa 1: «(...) les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat et des communes intéressées. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi».

Art. 5, alinéa 2: «(...) celle-ci (la commune), dans le délai de 30 jours suivant cette notification, notifie à son tour, de manière séparée, aux parties liées par l'acte:

- a) soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption;
- b) soit sa décision d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés dans l'acte;
- c) soit son offre d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés par elle;

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

- d) à défaut d'acceptation de l'offre visée sous lettre c), sa décision de recourir, si elle maintient sa volonté d'acquérir le bien-fonds et si les conditions légales sont réunies, à la procédure d'expropriation conformément à l'article 6».

Art. 6: «Faute d'accord à l'amiable dans le cas visé à l'art. 5 (...) al. 2, lettre c), l'Etat ou la commune peut acquérir, par voie d'expropriation aux fins de construction de logements d'utilité publique, les terrains faisant l'objet du droit de préemption, conformément aux dispositions de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933».

Autres aspects

Le délai pour exercer le droit de préemption est de 60 jours pour l'Etat. Dès la date de notification par l'Etat à la commune de sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption, la commune a un délai de 30 jours pour notifier sa décision aux parties liées par l'acte de vente.

Dans le cas présent et vu que l'avis de l'Etat du 8 mai 2013 de renoncer à exercer son droit de préemption, notifié le 13 mai, le délai communal échoit le 12 juin 2013. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal de prendre position, sur le siège, lors de sa session des 4 et 5 juin 2013, la prochaine session du Conseil municipal étant les 24 et 25 juin 2013, soit trop tard pour notifier la décision de votre Conseil aux parties.

De plus, afin de garantir la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption, le Conseil municipal devra munir la délibération de la clause d'urgence afin d'éviter un retard découlant d'une éventuelle procédure référendaire.

Par ailleurs, le droit d'être entendu des parties à l'acte de vente (acquéreurs et vendeurs) doit être respecté. Nonobstant le court délai sus-évoqué, les parties seront reçues d'ici au 31 mai 2013 et pourrons faire valoir leurs moyens par écrit également. Le cas échéant, elle sera transmise lors de la séance plénière.

Au vu du temps imparti, les éléments de ces discussions seront amenés en complément lors de la séance de la commission des finances et des séances plénières des 4 et 5 juin 2013.

Coût de l'opération

	Fr.
Prix d'acquisition	1 515 000
Remboursement des frais et intérêts, estimés à	69 000
Frais d'enregistrement et émoluments du Registre foncier	50 000
Frais de notaire et divers	8 000
Coût total	<u>1 642 000</u>

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

Le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour cette acquisition, dont le montant s'élève à environ 50 000 francs.

Si le prix d'acquisition de ce bien, soit 1 515 000 francs, ne devait pas être accepté par les parties, la Ville de Genève devra recourir à la procédure d'expropriation conformément à l'art. 6 LGL. Il faut noter qu'il s'agit d'une procédure pouvant générer un recours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice portant sur le principe de la préemption mais également sur le prix fixé par la Ville pour l'acquisition. Dans l'éventualité d'un tel recours, le prix serait fixé par une commission d'estimation, conformément aux principes applicables à l'expropriation, à savoir selon la valeur vénale. Des intérêts, calculés sur le prix fixé par la commission d'estimation et courant durant toute la durée de la procédure, seraient versés au vendeur.

Enfin, au regard des délais qui seront nécessaires pour conduire les procédures permettant la densification de ce quartier, et si le bien n'est pas loué, la Gérance immobilière municipale cherchera un locataire pour une durée temporaire jusqu'à l'obtention d'une autorisation de construire.

Référence au 8^e plan financier d'investissements 2013-2024

Les frais d'acquisition de la parcelle N° 2863 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, ne sont pas prévus au 8^e plan financier d'investissements 2013-24.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la direction du département des constructions et de l'aménagement (unité opérations foncières).

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale, tant et aussi longtemps que la Ville de Genève n'aura pas la possibilité de réaliser une opération de développement dans laquelle cette parcelle est située. Dans l'intervalle, le bien susdésigné sera intégré à la catégorie des logements à loyer libre.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente conclu le 26 octobre 2012 de la parcelle N° 2863, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 7;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 2863 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1184 m², sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 7, au prix de 1 515 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique. A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 642 000 francs (frais d'actes, droits d'enregistrement, émoluments et frais de remboursement compris) en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de:

- l'acquisition de la parcelle N° 2863 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1184 m², pour un montant de 1 515 000 francs;
- le remboursement des frais et intérêts encourus par la partie évincée, estimés à 69 000 francs;
- les frais d'acte, d'émoluments et autres droits, estimés à 58 000 francs.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 642 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le conseil administratif de procéder à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

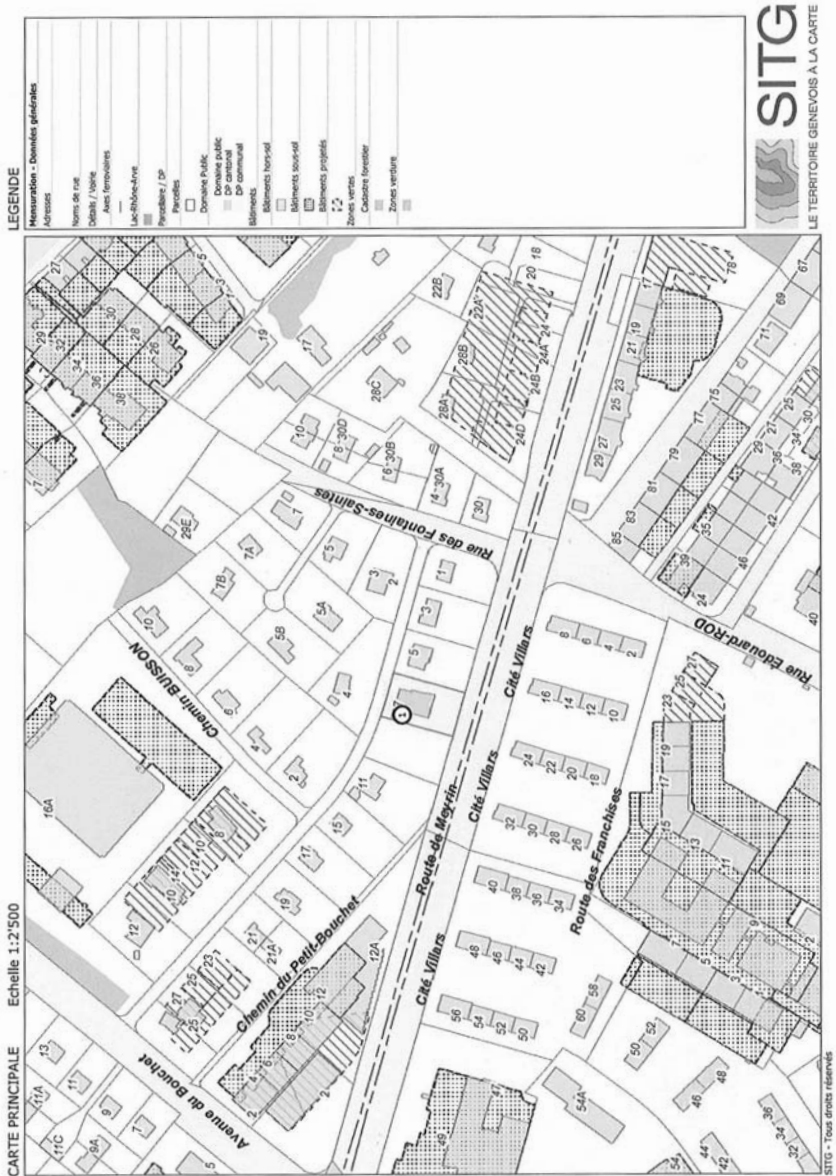
Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Vu l'utilité publique de cette transaction, la Ville de Genève demande l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévoist

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d’urgence conformément à l’article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu’en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d’exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

- Annexes:*
- annexe 1: plan de situation – échelle 1:2500
 - annexe 2: plan cadastral – échelle 1:1000
 - annexe 3: extrait du RF – parcelle 2863
 - annexe 4: plan d’ensemble implantation foncière VGE





Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 17.05.2013

Commune:	Genève-Petit-Saconnex (23)		
Immeuble No:	2863	Type: Privé	Surface(m2): 1184
Plan(s) No(s):	55		
Nom Local(locaux):	Le Bouchet		

BATIMENT(S)

No: G1083	Surface (m2 sur parcelle): 278	Surface totale (m2): 278
Destination:	Habitation un logement	
Adresse(s):	Chemin Dr-Jean-Louis- PRÉVOST 7	

No: G1084	Surface (m2 sur parcelle): 36	Surface totale (m2): 36
Destination:	Garage privé	

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

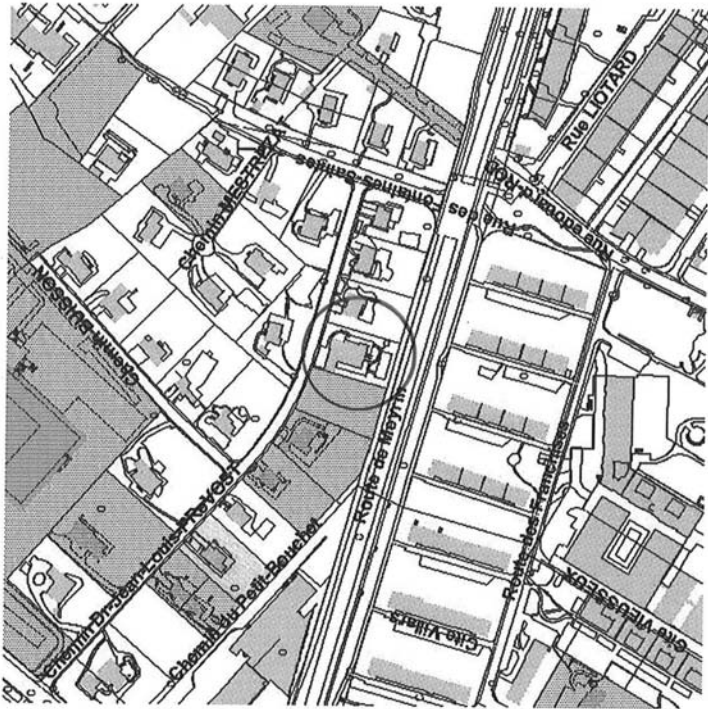
Immeuble 23/2863

REPUBLIQUE DE CUBA

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

Implantation foncière VGE

Echelle 1:2500



Le président. Comme annoncé tout à l'heure, cette proposition est retirée par le Conseil administratif.

Monsieur Gisselbaek, vous demandez la parole?

M. Morten Gisselbaek (EàG). Monsieur le président, j'aimerais revenir sur cette proposition qui a été retirée par le Conseil administratif. Au nom de mon groupe, j'aimerais...

Le président. Cette proposition est retirée par le Conseil administratif, on n'en parle pas!

M. Morten Gisselbaek. Oui, je sais et c'est pourquoi j'ai demandé la parole, Monsieur le président. En vertu de l'article 50, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal, je vous annonce que mon groupe aimerait reprendre cette proposition, en son nom. Nous comprenons fort bien que l'affaire soit délicate pour le Conseil administratif, pour des raisons diplomatiques. Mais il s'agit d'une affaire importante pour le bien public, puisqu'il est question de pouvoir réaliser 80 logements d'un seul tenant.

Si nous ne votons pas le droit de préemption dès ce soir – et c'est pourquoi j'ai voulu intervenir dans le premier quart d'heure, de sorte à pouvoir également demander l'urgence – si nous ne le faisons pas, c'est au moins 20 logements de moins qui seront construits. La Ville est déjà propriétaire des deux parcelles à côté et exercer le droit de préemption permettra de construire un immeuble de 80 logements en tout. Voilà pourquoi nous reprenons cette proposition et nous demandons l'urgence pour qu'elle soit traitée ce soir.

Le président. Merci, Monsieur Gisselbaek. La parole est à M. Buschbeck...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pourrait-on me rappeler sur quel article on se fonde pour demander l'ouverture du débat? (*Remarque.*) Alors, je reprends l'article 50, alinéa 3: il fait référence aux initiatives des membres du Conseil municipal, et non aux initiatives du Conseil administratif. On ne peut pas reprendre une proposition du Conseil administratif, on ne peut reprendre qu'un objet qui a été déposé par le Conseil municipal. Donc, je m'oppose à cette interprétation: je pense qu'on ne peut pas traiter cette proposition ce soir, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Non seulement j'adhère à ce que nous a dit M. Mathias Buschbeck sur la forme, mais en plus je m'étonne qu'un groupe veuille soutenir une proposition qui a été retirée par son propre magistrat, en charge du dossier et qui doit donc mener les négociations. Celles-ci n'ont pas abouti. Mesdames et Messieurs, vous voulez tout remettre sur le métier et faire le forcing: pour moi, ce n'est pas de la démocratie. Il faut gérer les dossiers de façon rationnelle: cette préemption est l'affaire du Conseil administratif, qui doit aller jusqu'au bout et nous présenter un dossier qui tienne la route. Nous refuserons en tout cas, au Parti démocrate-chrétien, de prendre la voie dans laquelle vous voulez nous emmener, qui n'est pas celle de la raison, mais celle de l'irrationnel.

M. Adrien Genecand (LR). Pour notre groupe, il n'est pas question d'entrer en matière. Je voudrais relever la situation kafkaïenne dans laquelle nous sommes: un magistrat d'extrême gauche nous propose de collectiviser, par la préemption, le sol d'une personne. Ce magistrat – pour qui la collectivisation est un but politique en soi – comprend finalement que ce n'est pas possible et il retire sa proposition. Or voilà que son propre groupe relance le débat en disant qu'il veut continuer à collectiviser le sol... Cela n'a aucun sens, Monsieur le président! A partir du moment où le Conseil administratif a fait ses choix, l'argument évoqué par M. Buschbeck est parfaitement correct: il n'y a aucune possibilité de voter sur ce sujet. La proposition est retirée, nous n'avons même pas à nous prononcer.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Effectivement, l'article 50 parle des propositions du Conseil municipal, mais si vous lisez l'article 70, vous découvrez que rien n'est dit sur la question des retraits par le Conseil administratif. Donc, il faut appliquer par analogie ce qui est le plus proche. Et comme il s'agit d'une affaire d'intérêt général – eh oui, c'est vrai nous aimons bien collectiviser le sol et parfois nous ne sommes pas d'accord avec nos magistrats, nous sommes libres d'esprit – nous persistons dans la démarche que nous avons entreprise et nous pensons que nous sommes tout à fait habilités à le faire.

M. Pierre Vanek (EàG). J'interviendrai dans le même sens. A teneur du règlement du Conseil municipal, qui régit l'ensemble de nos débats ici, le Conseil administratif peut déposer des propositions – selon l'article 70 – et il n'est pas prévu dans notre règlement qu'il puisse les retirer. Pourtant, il le fait, il le fait logiquement, en appliquant par analogie le droit de retrait de tout auteur d'une proposition dans ce Conseil municipal, droit de retrait qui figure à l'article 50. En l'occurrence, si on applique dans un sens – dans le sens du retrait – l'analogie avec l'article 50, il faut appliquer l'analogie avec l'article 50, alinéa 3, pour

permettre à n'importe qui dans cette assemblée de reprendre cette proposition. Car, si vous insistez sur un formalisme excessif pour ne pas avoir le débat – débat qui n'impose à personne de voter dans un sens ou dans un autre – si vous insistez pour ne pas accepter qu'on invoque l'article 50, nous pourrions, pour notre part, par formalisme également, retourner l'argument: si le règlement prévoit que le Conseil administratif peut déposer des propositions, il ne prévoit en aucune manière qu'il puisse les retirer, par conséquent nous sommes toujours saisis de la proposition qui est à l'ordre du jour! Auquel cas, en effet, le démarche de mon chef de groupe, Morten Gisselbaek, était inutile et superfétatoire, puisque le Conseil municipal est toujours saisi de l'objet.

Nous avons préféré, par transparence, par clarté et avec un peu d'intelligence politique et méthodologique, faire la proposition qu'il a faite. Mais si vous insistez, Messieurs Genecand et Buschbeck, pour dire qu'il n'est pas possible de reprendre cette proposition, eh bien, nous vous renvoyons au même argument pour dire qu'il n'était pas possible au Conseil administratif de la retirer, et qu'elle est donc toujours inscrite à l'ordre du jour!

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste est d'autant plus à l'aise pour s'exprimer sur ce sujet qu'il n'a à ce jour jamais refusé le moindre droit de préemption. Le groupe Ensemble à gauche et son magistrat, Rémy Pagani, étaient très clairs la semaine passée en commission des finances: il y avait une forte volonté d'exproprier la République de Cuba, et on peut y voir là un signe politique amusant ou simplement la poursuite d'une politique en matière de préemption que le groupe socialiste a jusqu'ici toujours soutenue. La semaine dernière, en commission des finances, les commissaires socialistes avaient d'ailleurs rappelé cette règle de principe – à savoir que nous soutenons le droit de préemption – en disant que nous ferions une exception cette fois-ci, si la Ville de Genève n'arrivait pas à trouver un accord avec l'ambassade de Cuba. J'imagine que si le Conseil administratif retire cette proposition, c'est que cet accord n'est pas à bout touchant.

Pour ce qui concerne la réalité réglementaire, je rappelle à mes collègues d'Ensemble à gauche que, régulièrement, le Conseil administratif retire des propositions, que très régulièrement aussi le Conseil municipal ajoute des points à l'ordre du jour, mais qu'il y a une règle pour ce faire: les ajouts se font en début de séance et, que ce soit pour les objets nouveaux ou les points déjà inscrits à l'ordre du jour, la motion d'ordonnement permet de traiter n'importe quel point. En l'occurrence, nous ne sommes pas dans ces scénarios, et nous ne soutiendrons donc pas cette réintroduction atypique dans l'ordre du jour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut savoir raison garder. Effectivement, cette parcelle est intéressante puisque la Ville

Proposition: préemption au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost

est propriétaire d'autres parcelles et qu'on pourrait construire du logement. Mais au jour d'aujourd'hui, il y a un problème, il y a un blocage, au niveau des négociations ou au niveau du Département fédéral des affaires étrangères. Par conséquent, le Conseil administratif retire ce projet pour l'instant et le règlement ne prévoit pas – lisez les articles 70 et suivants qui concernent les prérogatives et initiatives du Conseil administratif – qu'on puisse reprendre une proposition du Conseil administratif.

M. Carlos Medeiros (MCG). Mesdames et Messieurs, je ne veux pas entrer dans des polémiques au sujet du règlement, mais seulement attirer votre attention sur le fait qu'on est en train de parler d'un sujet qui concerne directement la Berne fédérale. Il y a notamment des entretiens en ce moment entre l'ambassade de Cuba et le Département fédéral des affaires étrangères. Je constate, encore une fois, que ce Conseil municipal se mêle de tout et de rien, y compris de problèmes qui le dépasse largement. Même si nous sommes d'accord pour construire du logement, même si nous pourrions, pourquoi pas, envisager une préemption au final, je tiens à dire qu'il faut faire très attention. Je rappelle que ce Conseil municipal avait voté un monument à la mémoire de la communauté arménienne. Or, à notre connaissance, le directeur général de l'ONU à Genève s'oppose à l'endroit prévu pour son installation, c'est-à-dire à l'Ariana. Apparemment, le Conseil administratif a même été convoqué pour aller s'expliquer sur ce problème. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables sur ces questions internationales qui relèvent du Département fédéral des affaires étrangères, évitons que la Ville se mêle de tout et de rien!

Le président. Je donne la parole aux deux orateurs encore inscrits, ensuite de quoi je vous communiquerai la décision du bureau. La parole est à M. Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Monsieur le président. Ce n'est pas la première fois que le Conseil administratif retire un objet. Pour ma part, j'avais rédigé un ou deux rapports de minorité sur des propositions que le Conseil administratif a ensuite retirées: je n'ai pas pour autant demandé la discussion. Là, je trouve que les membres d'Ensemble à gauche sont gentils: ils veulent soutenir leur magistrat qui a été désavoué ce matin en séance du Conseil administratif. Pour une fois, il n'y a pas eu de rupture de collégialité de la part de M. Pagani – cela nous change! – mais il envoie ses troupes au front... Alors, maintenant, cela suffit, votons!

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, une précision, un regret et une annonce. La précision, c'est que sur la parcelle visée par la proposition

relative au droit de préemption n'est pas sise une ambassade, mais la résidence privé de l'ambassadeur. Le regret, c'est que nous sommes tenus, dans ce type de proposition, par des délais impératifs, et que si la demande d'exercer le droit de préemption n'est pas déposée maintenant, elle ne pourra plus l'être. Il n'est pas possible d'y revenir lors d'une prochaine séance: le délai impératif dans le cadre duquel la demande d'exercer le droit de préemption doit être déposée sera dépassé. Par conséquent, si la proposition est retirée de l'ordre du jour, elle est de fait annulée. Il ne sera pas possible de la reprendre, ni sous la forme qui a été évoquée, ni sous la forme d'une proposition qui serait déposée par tel ou tel conseiller municipal ou tel ou tel groupe.

J'en viens à l'annonce. Puisque nous sommes chargés, en commission du règlement, de réviser la totalité du règlement de ce Conseil municipal, dont vous aurez constaté qu'il a bien besoin d'une révision globale, attentive et précise, nous pourrions reprendre en commission du règlement – si une proposition est déposée et elle le sera – la question de savoir si des conseillers municipaux, individuellement ou en tant que groupe, peuvent reprendre directement une proposition du Conseil administratif, comme ils peuvent directement reprendre une proposition d'autres conseillers municipaux. Le règlement n'est absolument pas clair sur ce point, il n'exclut pas que nous puissions le faire, mais il ne l'autorise pas non plus. Il faut donc clarifier ce point. Il le sera à la faveur d'une proposition qui sera déposée et qui sera, je l'espère, renvoyée à la commission du règlement. Pour l'instant, rien ne nous interdit de suivre la proposition qui a été faite par M. Gisselbaek, rien ne nous y autorise non plus; nous interprétons nous-mêmes les ambiguïtés de notre propre règlement.

Le président. Mesdames et Messieurs, la décision du bureau est que le retrait de la proposition est confirmé, comme le Conseil administratif l'a demandé. Voilà, pour nous, cette affaire est réglée, on en reste là. Vous avez pu dire ce que vous vouliez; si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez toujours faire appel à la Surveillance des communes.

Nous passons à la motion M-1086, dont vous avez accepté l'urgence hier.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

5. Motion du 15 mai 2013 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (ter)» (M-1086)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Fondation Hans Wilsdorf a gracieusement offert un pont franchissant l'Arve entre la rue Hans-Wilsdorf et la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- le but de ce pont était de relier deux quartiers pour la circulation automobile, cycliste et piétonnière;
- le pont Hans-Wilsdorf n'est pas conçu pour la circulation des bus TPG de la nouvelle ligne 27, le plus souvent vides, qui n'arrivent pas à se croiser;
- la rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique, ce qui obstrue la circulation et empêche les habitants du quartier ainsi que les commerçants de se déplacer normalement;
- le boulevard Carl-Vogt a été artificiellement rétréci au carrefour de la rue de l'Ecole-de-Médecine avec une seule voie de circulation, ce qui crée de nombreuses nuisances au carrefour (embouteillages, klaxons, pollution) et empêche des centaines de voitures de sortir normalement d'un grand parking souterrain;
- les habitants et les commerçants du quartier voient leurs conditions de vie détériorées;
- le Grand Conseil s'est déjà prononcé contre cette restriction de circulation en classant, en juin 2011, la pétition (1725) qui proposait une circulation à double sens unique sur la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- les médias ont fait part du mécontentement incessant des habitants du quartier et des usagers du pont et du lancement d'une pétition auprès des citoyens de ce quartier;
- cette restriction de circulation n'a pour objet que de décourager les automobilistes par tous les moyens, tombant ainsi dans un intégrisme antibagnole,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

- de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare;

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6593. «Mémorial 171^e année»: Motion d'ordonnement, 56.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

- de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, dans les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, j'ai donc le plaisir de vous présenter à nouveau cette motion sur la rue de l'Ecole-de-Médecine. En l'occurrence, elle ne concerne pas seulement la problématique de la mise en double sens unique de la rue de l'Ecole-de-Médecine, mais bel et bien aussi le passage de cette nouvelle ligne fantastique – le bus N° 27 – qui passe sur le pont Wilsdorf et qui est censée remplacer la liaison directe entre le Bachet-de-Pesay et la gare Cornavin qu'assurait le tram N° 13, supprimé lors de réorganisation des lignes des Transports publics genevois (TPG)... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Sormanni, attendez un instant que le silence revienne...

M. Daniel Sormanni. Je disais donc que cette pauvre ligne de tram N° 13 – peut-être est-ce le numéro qui lui a porté malheur – a été supprimée. On avait les rails, les machines, les chauffeurs, mais la ligne a été désaffectée. Cela n'a pas de sens et le résultat, c'est qu'on l'a remplacée par cette nouvelle ligne de bus, un bus diesel qui pollue et qui, on ne sait pourquoi, passe par le pont Wilsdorf, de sorte que le seul endroit où ce bus reliant Carouge à la gare est en site propre, c'est les 200 mètres de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Cet aménagement complètement aberrant a eu pour conséquence de nouveaux bouchons dans le quartier, et rien d'autre.

S'agissant des études et des comptages qui sont faits actuellement et qu'a évoqués M. Pagani, en disant qu'il fallait attendre les résultats pour voir quelles autres mesures il faudrait prendre, je dirai qu'il fallait déjà commencer par ne pas prendre ces mesures qui n'ont pas de sens, c'est le cas de le dire. Les comptages, c'est une chose, revenir en arrière en est une autre. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons donc à décider d'ores et déjà qu'il faut revenir en arrière et désengorger ce quartier, qui est complètement bloqué parce que les véhicules doivent tous passer au même endroit. On a aussi fait une voie réservée aux bus au boulevard Carl-Vogt. Pour arriver aux feux, il n'y a plus qu'une seule voie et cela crée des bouchons depuis l'université. Il faut donc voter cette motion, déjà pour supprimer ce double sens unique et la voie réservée aux bus au boulevard Carl-Vogt.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

Il sera temps, ensuite, d'examiner, en vertu des comptages, si d'autres mesures complémentaires doivent être prises.

A cet égard, une chose est sûre, c'est que notre groupe – comme une majorité du Conseil municipal, je l'espère – est favorable au retour, à la remise sur les rails du tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare. Une fois cette ligne remise en service, cela permettra de supprimer la ligne de bus N° 27, qui ne ressemble à rien, et qui, de surcroît, ne respecte pas les accords passés avec la Fondation Wilsdorf. Cela n'est quand même pas normal! Cette fondation fait beaucoup pour Genève, c'est le moins qu'on puisse dire, elle intervient dans différents domaines, elle subventionne des achats de matériel pour le sport, la culture, les crèches. Ce pont a coûté cher et la fondation l'a pris en charge. Le moindre des respects serait de la consulter ou, pour le moins, de respecter la convention passée entre la fondation, l'Etat et la Ville de Genève, ce qui n'a pas été le cas.

Par conséquent, nous vous demandons de voter cette motion, afin de supprimer ce double sens unique, qui n'apporte rien aux riverains, habitants et commerçants, à part une longue file de véhicules fumant et pétaradant devant les commerces et les bâtiments, sans parler du bus diesel qui en rajoute une couche! Il s'agit aussi de demander à M^{me} Künzler, la reine de «l'immobilité», de rétablir enfin la ligne N° 13. Je ne sais d'ailleurs pas en quelle langue il faudra le lui dire... Cela lui a été dit à plusieurs reprises, ici, au Grand Conseil, à travers une pétition qui a circulé dans le quartier et qui a déjà été déposée. Si on veut vraiment écouter et respecter la population, il convient de rétablir la ligne N° 13 et de supprimer ces deux sens uniques iniques!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 36 oui contre 31 non.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Il y a quand même une chose qui m'étonne à Genève! Que ce soit un haut fonctionnaire ou un fonctionnaire un peu moins gradé, tout le monde peut faire des erreurs. Je le conçois très bien, car nous ne sommes que des humains... Certaines personnes prennent des décisions – un joli papier, un stylo, et on signe la décision – mais elles n'ont pas toujours conscience des conséquences qui peuvent en découler, comme ici, pour le sujet dont on est en train de parler. Or ce que je trouve dommage, c'est qu'une fois la décision prise – en un rien de temps, on décide un sens unique – ensuite, cela dure des semaines, des mois, des années... (*remarque*) ... voire des siècles, comme le dit mon cher collègue, avant qu'on puisse rétablir la logique. Les processus sont lourds, lents, et c'est ce qui est dommage.

Ce soir, on parle de la rue de l'École-de-Médecine, moi y compris, et les secondes passent, alors qu'il faudrait décider tout de suite, maintenant, de prendre un bulldozer, de casser tout ce qui empêche de circuler et de rétablir la circulation

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

comme elle était avant. Evidemment, c'est là une proposition draconienne, mais pourquoi peut-on fermer une rue en quelques secondes, en quelques minutes, en un jour ou deux, alors qu'il faut des siècles pour la rouvrir de façon normale et logique?

Comme je le disais, tout le monde fait des erreurs. La dame ou le monsieur qui ont pris cette décision – car ce n'est pas toujours qui on croit: il y a des gens qui travaillent en dessous des magistrats et qui prennent des décisions – ont pensé bien faire, comme d'autres avant eux. Pour prendre l'exemple des premiers ralentisseurs, je rappelle que la pénétration sur les ralentisseurs était à 45°, alors que c'est interdit: elle doit être à 35°. D'ailleurs, les amortisseurs de vos voitures, de vos vélos et de vos scooters ont subi les chocs de ces ralentisseurs. Depuis, on a changé d'avis et on installe maintenant des coussins berlinois. Mais pendant combien d'années ces ralentisseurs épouvantables ont-ils existé?

A la rue de l'Ecole-de-Médecine, j'estime qu'il est temps que tout le monde se mette d'accord pour rétablir une circulation normale. C'est la logique, on devrait voter tout de suite et se dire: «Allez, on y va, on fait bouger les choses, on prend la ville en main!»

Le président. Nous venons de recevoir une motion d'ordre des Verts, qui demandent le débat accéléré. Je mets aux voix cette demande.

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 34 non contre 32 oui.

M. Pascal Holenweg (S). Nous avons donc inventé là un nouveau dispositif de débat: non pas le débat accéléré, mais le quatrième débat! Nous avons déjà débattu de cette motion lorsqu'elle avait été déposée en mai, sous le numéro M-1077, et nous allons débattre à nouveau du projet d'amendement que j'avais déposé. Les arguments n'ont probablement pas changé depuis la fin du dernier débat. Je reprécise donc l'amendement que j'ai déposé et qui consiste à reprendre la motion du Mouvement citoyens genevois en gardant sa première invite, en supprimant la deuxième et la troisième invite, et en insérant une nouvelle invite:

Projet d'amendement

Suppression des deuxième et troisième invites et ajout d'une nouvelle invite:
«– d'instaurer une zone 30 km/h sur la rue de l'Ecole-de-Médecine.»

La justification de cet amendement sera brève. La première invite concernant le rétablissement sans délai de la ligne de tram N° 13 correspond à une position

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

exprimée par la Ville de Genève, à la fois par le Conseil administratif et par le Conseil municipal, ainsi que par les habitants dans une pétition. Dans cette invite, le Conseil municipal réaffirme donc une position qu'il a déjà prise; il n'est pas inutile de le faire, compte tenu du refus du Canton, en l'occurrence du Conseil d'Etat, de faire droit à cette demande.

La suppression des deuxième et troisième invites, je la justifie par le fait qu'elles n'ont rien à voir avec la première invite et que leur sujet est différent. Le rétablissement de la ligne de tram N° 13 et le rétablissement de la circulation automobile sur la rue de l'Ecole-de-Médecine n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Ces deuxième et troisième invites pourraient faire l'objet d'une autre motion, mais n'ont rien à faire dans cette motion-là.

Quant à notre quatrième et nouvelle invite – instaurer une zone 30 km/h sur la rue de l'Ecole-de-Médecine – elle reprend, comme la première invite, une demande qui a été faite par les habitants et qui a été soutenue par la Ville de Genève. Je vous propose donc, en déposant cet amendement, de réaffirmer une position qui a déjà été celle du Conseil municipal, qui est également celle du Conseil administratif, et qui est exprimée par une pétition des habitants. Je vous remercie de voter cet amendement.

M. Pierre Rumo (EàG). Comme j'ai voté par-devant la commission des pétitions le 13 mai 2013 et que je ne suis pas encore totalement schizophrène, je pense que je peux me prononcer sur cette motion et proposer de la voter, puisque la pétition P-306 déposée par le collectif des habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine a été plébiscitée par la commission des pétitions. Par 13 voix pour, une abstention et un absent, la plupart des commissaires ont soutenu les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine et le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Le plus grand partisan du renvoi rapide de la pétition au Conseil administratif de cette pétition était, pour paraphraser Jacques Chirac, le meilleur d'entre nous... Le meilleur d'entre nous voulait absolument que cette pétition soit votée le plus rapidement possible et qu'il y ait si possible, par un vote ici sur le sujet, un changement d'ici juin 2013! Nous sommes déjà le 5 juin 2013 et il faut donc faire vite si on veut aller dans le sens de la commission des pétitions, qui souhaitait un changement radical en matière de circulation.

Cela dit, j'en reviens à la motion. Dans la première invite, la demande de rétablir la ligne de tram 13 ne me paraît pas respecter l'unité de la matière. En effet, cela ne concerne pas tout à fait la rue de l'Ecole-de-Médecine, si ce n'est indirectement dès lors que la ligne de bus 27 passe par cette rue. Quoi qu'il en soit, une pétition va bientôt être déposée, si ce n'est déjà fait, pour le rétablissement de la ligne 13.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

Concernant les deux autres invites, il me semble tout à fait normal de les voter. En effet, le rétablissement de la circulation automobile dans les plus brefs délais dans les deux sens, à la rue de l'École-de-Médecine, me paraît tout à fait logique. Et là j'aimerais citer M^{me} Erica Deuber Ziegler qui, dans un article paru lundi dans le *Courrier* et intitulé «Genève: une ville d'art?», dit ceci: «Le comble de la confusion anti-art est atteint quand, par exemple, à la suite du lancement réussi d'un nouveau pont sur l'Arve, le pont Wilsdorf, financé par un mécène, la perspective ouverte sur le quartier des Vernets est brisée par une interdiction de circuler dans le sens de cette ouverture monumentale.»

M^{me} Deuber Ziegler fait allusion au fait que les automobilistes qui viennent de l'avenue du Mail et qui prennent la rue de l'École-de-Médecine, doivent tourner sur le boulevard Carl-Vogt, s'ils veulent reprendre le pont Wilsdorf. Ils doivent donc prendre le boulevard Carl-Vogt, la rue des Bains et le quai Ernest-Ansermet pour pouvoir enfin atteindre le pont Wilsdorf, soit un détour de 200 à 300 mètres, alors qu'il y a en fait 80 mètres à franchir.

Concernant la suppression de la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt, entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'École-de-Médecine, là également c'est une décision aberrante. Elle pouvait encore se concevoir avant décembre 2011, quand il y avait trois bus qui passaient au boulevard Carl-Vogt, soit les bus K, L et 1. Maintenant, il n'y a plus que le modeste bus 32, avec trois passages au maximum par heure – à certaines heures, il n'y a que deux passages – et on a donc bloqué une présélection uniquement pour ce bus 32, qui passe de manière aléatoire, deux ou trois fois par heure. Cela me paraît totalement superflu et cela provoque des bouchons depuis la rue Du-Bois-Melly jusqu'à la rue de l'École-de-Médecine.

Par conséquent, même si la première invite me paraît un peu subsidiaire par rapport aux deux autres, il me semble qu'on peut voter cette motion. J'aimerais encore ajouter un mot sur la zone 30km/h. Ceux qui connaissent la rue de l'École-de-Médecine, avec ses nombreuses terrasses, imaginent mal des automobilistes circuler à beaucoup plus que 30km/h. Ce serait un danger pour eux-mêmes et évidemment pour les consommateurs sur ces terrasses, s'ils avaient l'idée de rouler à plus de 30 km/h sur cette artère. D'autre part, quand on nous dit que les habitants du quartier veulent cette zone 30 km/h, on oublie de préciser que ce sont les habitants de la Jonction – donc à l'autre bout du quartier – qui proposaient cette mesure. Les habitants de la rue de l'École-de-Médecine, eux, nous ont encore dit, en commission des pétitions, qu'ils ne se sentaient pas vraiment concernés par cette zone 30 km/h. Cela ne semblait pas être leur problème le plus important.

En conclusion, à titre personnel, je voterai cette motion.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il est clair que nous ne voterons pas l'amendement déposé par M. Holenweg, car il dénature complètement la motion. J'aime-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

rais quand même rappeler certaines choses. Evidemment, si la rue de l'École-de-Médecine a été mise en sens unique, c'est dû au fait qu'on y a fait passer le bus 27, pour pallier le manque de desserte directe entre Carouge et la gare. Sans cela, a priori, cela ne se serait pas fait, pas plus que la zone 30 km/h. Donc ces deux points sont bien liés en réalité et il convient de rétablir la ligne 13. On pourra ainsi se passer de ce bus 27, qui est englué dans la circulation, de Carouge à la gare. D'ailleurs, il n'y a que deux pelés et trois tondus dans ce bus, si vous me passez l'expression. C'est dire que le ridicule ne tue pas, heureusement pour certains, sinon ils auraient quelques problèmes...

Ensuite, mon préopinant a parfaitement raison: il n'y a plus autant de bus qui passent au boulevard Carl-Vogt que précédemment. De plus, il faut tenir compte du fait qu'il y a deux importants parkings dans ce périmètre de l'ancien palais des expositions: le parking d'Uni Mail et le parking habitants. Or je puis vous dire que, le soir, il y a des files jusque dans les étages du parking, parce que les automobilistes n'arrivent pas à sortir au boulevard Carl-Vogt. Alors veut-on empêcher les gens de se parquer en sous-sol? Je trouve quand même préférable qu'ils se parquent en sous-sol et que le soir ils rentrent chez eux ou, à l'inverse pour les habitants, qu'ils entrent dans leur parking, plutôt que de laisser les voitures à ciel ouvert.

En l'occurrence, je crois qu'on est à côté des objectifs consistant à réduire la pollution. Moins les voitures tournent dans les quartiers, plus vite elles entrent dans les parkings, moins elles polluent. Nous rejeterons donc l'amendement de M. Holenweg et nous vous invitons à voter la motion M-1086 telle qu'elle a été déposée.

M. Pascal Spuhler (MCG). Il est vrai que c'est un peu lassant, puisque c'est la troisième fois qu'on parle de ce dossier. Il me semble donc urgent de voter cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif. Plusieurs points ont déjà été relevés; quant à moi, j'ajouterais que le pont Wilsdorf était prévu à la base pour le passage de deux véhicules, y compris deux bus. L'espace a été réduit suite à la proposition d'une association cycliste, qui a été préférée à la proposition d'une autre association, à savoir qu'on a mis des pistes cyclables avec des barrières. Automatiquement, l'espace a été réduit, ce qui ne permet plus le croisement de deux bus sur le pont, alors que c'était prévu à l'origine.

Deuxièmement, je rappelle, comme l'a fait M. Rumo, qu'un groupe de pétitionnaires ont vivement sollicité la commission des pétitions et ont atteint leur but, puisque l'ensemble de la commission a soutenu leur démarche. Sachant que tous les partis de ce parlement sont représentés en commission, j'ai un peu de peine à comprendre ces discussions interminables. Il est insupportable de vivre aujourd'hui à la rue de l'École-de-Médecine, il faut quasiment s'équiper d'un masque à gaz à certaines heures de la journée. Par conséquent, je vous prie, Mes-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

dames et Messieurs, de prendre enfin une décision et de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Vincent Subilia (LR). Le Parti libéral-radical est particulièrement sensible aux doléances nombreuses, nourries et répétées qui ont été exprimées par les habitants du quartier, notamment dans l'enceinte de la commission des pétitions. Nous avons non seulement écouté, mais surtout entendu leur profond désarroi par rapport à des mesures de restriction de circulation totalement indéfendables, des mesures dont je répète ici qu'elles sont dénuées de toute pertinence.

Ces mesures – cela a été rappelé et, dès lors, je ne pense pas qu'il soit indispensable d'y consacrer des heures, mais manifestement on aime à se répéter dans cette enceinte! – ces mesures provoquent des nuisances olfactives et donc de la pollution, des entraves à l'activité des commerçants. Ceux-ci ne parviennent plus à effectuer leurs livraisons, peinent à sortir des parkings, ce qui pourrait se traduire par des délocalisations. Enfin, ces mesures constituent un pied de nez au généreux mécène qui a soutenu l'érection du pont Wilsdorf.

Pour l'entier de ces raisons, dites, expliquées et réitérées ce soir, le Parti libéral-radical – qui, pour le surplus, s'est toujours opposé à l'introduction d'une zone 30 km/h à la rue de l'Ecole-de-Médecine – vous invite tout naturellement, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion et à rejeter l'amendement de notre collègue Holenweg.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, je dois vous faire une confidence: je me demande ce que j'ai mis dans ma tisane ce matin! J'ai cru boire une verveine, mais je vais devoir vérifier... C'est maintenant la troisième fois qu'on fait ce débat, avec les mêmes intervenants, avec les mêmes arguments. Le mois passé, cela a donné lieu à un psychodrame, dont la presse s'est saisie pour dire qu'on était inutile, qu'on faisait des débats qui ne servaient à rien. Aujourd'hui, tout le monde reprend pourtant ce débat, comme si de rien n'était, avec les mêmes arguments et contre-arguments. Tout va bien, le Mouvement citoyens genevois dépose la même motion, la droite continue à accepter toutes les urgences proposées par le Mouvement citoyens genevois, et on continue! Je vous avoue, Monsieur le président, que je me demande vraiment ce que j'ai mis dans ma tisane ce matin...

Puisque nous sommes obligés de refaire ce débat, je vais répéter ce que j'ai dit au mois de mai et au mois d'avril. Je comprendrai peut-être si au moins ce débat avait une portée, s'il y avait une décision à prendre à la fin de la discussion. Mais non, là on parle pendant plus d'une heure sur un texte qui n'a aucune por-

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

tée, puisque ce sujet est de la compétence cantonale. Nous ne pouvons prendre à ce stade aucune décision, alors que nous avons, à l'ordre du jour, des tonnes de crédits à voter, de nombreuses autres décisions à prendre. En l'occurrence, nous assistons à une prise en otage de ce parlement, et je le regrette.

Sur le fond, comme le mois passé et comme au mois d'avril, je vous rappelle que Genève est la ville d'Europe avec le plus haut taux de motorisation, c'est-à-dire le plus de voitures par habitant. Genève est la ville d'Europe avec le plus haut taux de places de parc par habitant. Quand on sait que la disponibilité d'une place de stationnement à destination est le principal motif du choix du mode de transport, on ne doit pas s'étonner que Genève soit une des villes les plus bouchées d'Europe, puisqu'on ne fait pas suffisamment pour promouvoir les modes de transport doux, grâce à la majorité de droite et d'extrême droite qui siège au Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs, vous voulez nous faire croire aujourd'hui que prendre une mesure pour modérer un tout petit peu la circulation, cela irait à rebours du bon sens. C'est oublier, premièrement, qu'un bouchon est constitué de voitures. Aujourd'hui, il y a trop de voitures en ville et il faut prendre des mesures pour diminuer leur nombre. Comme l'a dit excellemment M^{me} Rys, lors du débat le mois passé, aujourd'hui les professionnels ne peuvent plus circuler en ville, les professionnels qui doivent intervenir – ceux qui réparent nos photocopieuses, ceux qui nous livrent de la marchandise, les professionnels de la construction – n'arrivent plus à avancer et voudraient des mesures qui permettent à ceux qui ont besoin de circuler de le faire. Mais vous ne voulez aucune de ces mesures.

La Ville et le Canton de Genève s'enfoncent dans une politique de blocage et de bouchons, parce que vous ne voulez pas réduire le nombre de voitures en ville. Vous voulez continuer dans cette politique et nous, nous la combattons. Nous combattons donc également votre motion, dont j'avais déjà relevé les paradoxes le mois passé. S'agissant des conditions qui devraient permettre le rétablissement du tram 13, la première est la diminution de la circulation automobile sur les axes que ce tram devrait emprunter. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport sur lequel vous vous appuyez, le rapport Kaufmann.

C'est la règle numéro un: aujourd'hui, si on est obligé de penser en termes d'axes pour les trams, c'est qu'il n'y a pas une priorité claire donnée aux transports publics en ville et dans le canton de Genève. Ce n'est pas là un argument politique, mais un argument technique. Tous les techniciens vous le diront: les trams ne peuvent pas circuler plus vite et de la façon dont on le souhaiterait à cause du nombre de voitures en ville. Alors, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, s'il vous plaît, dites-moi sur quel axe vous voulez supprimer une voie de circulation: sur le pont du Mont-Blanc, sur le pont de la Coulouvrenière? Peut-être sur l'autoroute de contournement... Je ne sais pas, pour ma part je n'ai pas entendu votre proposition dans ce sens. En attendant, nous refuserons donc cette motion!

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Le président. Monsieur Buschbeck, je tiens juste à vous rappeler, puisque vous vous êtes adressé à moi, que cette urgence a été votée par la majorité de ce délibératif. Je ne fais donc qu'appliquer le règlement en ouvrant la discussion.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Certes, on a déjà beaucoup parlé de ce sujet, mais je voudrais quand même répondre à ce qui vient d'être dit. Si la ville est bouchée, c'est qu'elle est bouchée exprès, par des manœuvres qui durent depuis des années. Vous connaissez l'histoire de la grenouille: si on met une grenouille dans un bol d'eau froide et qu'on chauffe l'eau petit à petit, la grenouille ne se rend compte de rien; on augmente la température tout doucement et, tout à coup, la grenouille perd ses capacités de réaction et meurt bouillie, étouffée, tout simplement parce qu'on y est allé petit à petit... C'est pareil en ville de Genève, on bouche la ville petit à petit. Les Verts n'aiment pas les voitures, alors on procède à des élargissements de trottoir, on décrète des sens interdits, des doubles sens interdits, on installe des feux où la période rouge est très longue et la période verte très courte... Avant, on pouvait circuler à Plainpalais, maintenant on n'y passe plus. Bref, c'est ainsi dans toute la ville, et les gens en ont marre des bouchons!

Ici, je voudrais dire que j'ai discuté avec M^{me} Künzler, samedi dernier, pendant l'apéritif qui a suivi la cérémonie du 1^{er} juin: elle pense qu'elle a raison et elle veut maintenir son double sens interdit. Les arguments lui passent comme de l'eau sur les plumes d'un canard, elle s'en contrefiche, il ne faut pas se leurrer! Alors, nous passons beaucoup de temps à discuter, à savoir s'il faut voter oui ou non, mais sachez que notre vote – qui sera positif, bien entendu, et qui amènera le Conseil administratif à plaider en faveur de la ville et de ses habitants, en particulier des habitants de ce quartier – aura l'effet de l'eau sur les plumes d'un canard. Il va falloir agir de façon très énergique pour obtenir un résultat. Alors, de grâce, votons rapidement cette motion, et ensuite que le Conseil administratif se dépêche pour que M^{me} Künzler cesse de nous pourrir la vie, de pourrir la vie de ses concitoyens! (*Protestations et applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Tout d'abord, je voudrais rappeler que, si le Mouvement citoyens genevois est revenu à la charge, c'est parce que, lors du vote sur la motion M-1077 au mois de mai, j'ai appuyé sur le mauvais bouton. Cela peut arriver et, malheureusement, cela m'est arrivé! Mais, ce soir, et je m'adresse à l'Alternative, personne n'a demandé de reprendre tout le débat. Il y a eu une intervention très discrète par rapport à l'intention de la motion, et certains ont considéré qu'il fallait reprendre la discussion. Puisque c'est ainsi, je donnerai donc aussi mon point de vue.

Mesdames et Messieurs, cette motion, on l'a dit, mais il faut le répéter, correspond à ce que les pétitionnaires demandent. Si on habite aux Eaux-Vives, comme

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

moi, à Champel ou ailleurs, on ne sait peut-être pas comment cela se passe à la rue de l'École-de-Médecine. Je m'y suis rendu durant la journée, je ne vous dirai pas mes constats, car des mesures sont faites par d'autres que moi qui seront plus objectives. Toujours est-il que la motion correspond à ce que les auteurs de la pétition P-306 sont venus nous dire. La commission des pétitions, à l'unanimité et en très peu de temps, avec tous les partis et les divergences qui peuvent exister, a souhaité qu'on demande rapidement à l'autorité compétente de revoir le système.

Je sais qu'en politique on tient parfois à défendre un idéal et que parfois le peuple ne veut pas de cet idéal. Parfois aussi, on s'aperçoit que le peuple a des aspirations qui méritent d'être soutenues et qui correspondent à l'idéal du peuple. Toujours est-il que, nous, au Parti démocrate-chrétien, nous avons eu l'impression que le peuple de ce quartier s'était déterminé de façon précise, et nous considérons qu'il nous appartient de relayer ses préoccupations à l'autorité compétente, qui n'est d'ailleurs pas le Conseil administratif. Voilà comment, dans un parti démocratique qui respecte le peuple, nous agissons.

Ensuite, je comprends que ceux qui n'ont pas pu faire passer leurs arguments la dernière fois veulent les reprendre. Mais la pétition, n'en déplaise à ceux qui défendent un point de vue contraire, est très cohérente. A défaut du fameux tram 13 qui correspondait à l'attente de tous, on a trouvé cette solution, mais, qu'il y ait des sens uniques ou non, la solution voulue par beaucoup, c'est le tram. La cohérence de cette pétition, c'est précisément de demander le rétablissement du tram, qui permettra de trouver une solution pour le pont Wilsdorf.

Je terminerai sur une note un peu différente. Je sais que, dans certains partis, on considère qu'il faudrait pouvoir rouler librement dans la ville. Mais, Mesdames et Messieurs, quand comprendra-t-on, sur certains bancs, que ce n'est plus possible? Dans toutes les villes d'Europe, y compris en Italie où on aime pourtant la voiture, on considère qu'à défaut de pouvoir démolir les maisons pour élargir les rues il faut donner la priorité aux transports publics et aux véhicules automobiles qui circulent pour des raisons économiques premières. Voilà, c'est ainsi partout. Que ceux qui, ici, voudraient rouler plus vite, aillent dans d'autres villes: je défie quiconque de me désigner une ville où on roule plus vite qu'à Genève. Il n'y en a pas!

M. Marc-André Rudaz (UDC). L'Union démocratique du centre ne refera pas tout le débat, je serai donc bref. Nous avons des commissaires à la commission des pétitions, comme chacun des partis au sein de cette enceinte. Tous les commissaires ont trouvé que ce qui s'était passé, ce qui avait été programmé par l'Etat et la Ville, était stupide, et qu'il fallait revenir en arrière tout de suite. On n'a même pas pris la peine de vouloir faire venir 36 intervenants et de faire durer les discussions pendant des mois: tout le monde a accepté cette pétition P-306,

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

y compris les Verts, les socialistes et nos amis d'Ensemble à gauche, dont un membre, M. Rumo, vient de donner sa position parce qu'il connaît le problème.

Mesdames et Messieurs, il faut arrêter de vouloir le bien de la population au détriment de l'intérêt de la population! Sinon, à un moment donné, la population dira aux élus qu'elle en a marre et qu'elle va les remplacer. Pour notre part, nous soutenons toutes les invites de cette motion du Mouvement citoyens genevois et nous refuserons l'amendement de M. Holenweg. Nous espérons que les commissaires de vos différents partis, Mesdames et Messieurs de la gauche, ont réussi à discuter avec les têtes de leurs partis et qu'ils ont réussi à les faire changer d'avis.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, j'habite à Genève, au quai Charles-Page. Au quai Charles-Page, les voitures circulent à 60 ou 70 km/h, à tel point qu'il y a eu un mort, une petite fille d'une dizaine d'années qui est décédée à cause d'un excès de vitesse. Or savez-vous quand nous commençons à être heureux au quai Charles-Page? Là, je rejoins le chef de groupe des Verts: c'est à 16 h de l'après-midi, quand il commence à y avoir des bouchons. Il y a tellement de voitures qu'elles avancent très lentement, à 20 ou 30 km/h, et c'est là où nous sommes heureux, parce que nous pouvons enfin traverser cette rue tranquillement. A contrario, on nous dit qu'à la rue de l'Ecole-de-Médecine il faut accélérer les bagnoles, qu'il faut pouvoir aller plus vite...

En vérité, le problème à Genève, c'est qu'il y a trop de voitures et que, d'autre part, la ville devrait être à 30 km/h. Mesdames et Messieurs, quand je vais à Coligny, je constate qu'il y a des ralentisseurs, y compris sur la rampe – imaginez, sur la rampe! A Coligny, on a mis des ralentisseurs pour protéger les riverains, mais en ville, quand on avait proposé le 30 km/h, cela avait été refusé. Et qui l'avait refusé? Ce n'était pas la gauche.

Ensuite, une représentante du Mouvement citoyens genevois a accusé M^{me} Künzler de nous rendre la vie impossible. Je rappelle qu'à l'époque, il y a douze ou quinze ans, la majorité de gauche au Grand Conseil avait voté le rétablissement des trams, à coups de dizaines de millions, et cette politique s'est poursuivie pendant douze ans, sous l'égide de M. Cramer. On en voit le résultat aujourd'hui: vous pouvez aller depuis Genève jusqu'à Bernex en tram, vous pouvez aller jusqu'à Meyrin et au CERN en tram, ce qui n'était pas le cas à l'époque. M^{me} Künzler est en fonction depuis trois ans et ce programme, ce n'est pas elle qui l'a fait, Mesdames et Messieurs. Il était étudié depuis sept ou huit ans et elle n'a fait que l'appliquer, alors s'il vous plaît! Il y a peut-être des critiques à faire, je ne le nie pas, mais regardez aussi le bien que ce réseau de tram a représenté pour la population. Dans ce Conseil, on ne fait que gueuler, mais il conviendrait aussi de faire le bilan: qu'a apporté à la population ce nouveau réseau de tram et

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'École-de-Médecine

quelles sont les éventuelles conséquences négatives? En l'occurrence, le bilan est hyperpositif! Voilà ce que j'ai à dire.

J'habite près de la rue de Carouge et le tram 13 me permettait d'aller à la gare. C'est vrai qu'aujourd'hui je perds sept minutes. Sept minutes, c'est une catastrophe! Nous devrions investir 10 millions supplémentaires pour que M. Velasco puisse gagner sept minutes! (*Rires.*) Voilà le discours qu'on entend sur les bancs d'en face. Pour ma part, j'en ai marre de l'entendre! Mesdames et Messieurs, dans n'importe quel pays, les gens seraient tout heureux de pouvoir arriver en tram à la place Bel-Air et, après deux ou trois minutes, de prendre un deuxième tram qui les amène directement à la gare. Ici, non, trois minutes, c'est trop, il faut traverser la rue, mon dieu, c'est terrible! Chers collègues, soyons sérieux et faisons la part des choses!

Avec cette motion, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, vous avez fait très fort et je vous en félicite. Vous avez déposé, en pleine période électorale, une motion qui vous fait une pub d'enfer, et la droite, qui n'a pas compris la musique, vous a suivis hier soir. (*Applaudissements.*)

Le président. C'est vrai, Monsieur Velasco, sept minutes, c'est le temps d'une intervention dans ce Conseil: cela peut être long, cela peut être court...

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que j'étais parmi les tout premiers membres du Parti écologiste genevois, ce que les Verts ici oublient. Evidemment, ils n'ont pas de mémoire, c'est la génération «je zappe»... Il est vrai que le Grand Conseil avait défendu les transports publics en général, mais que s'est-il passé? Il s'est passé que M. Cramer étant un piéton, il n'a vu que son point de vue de piéton. M. Velasco est peut-être un cycliste et il ne voit que le point de vue des cyclistes. Le problème à Genève, c'est que tout le monde est mécontent: les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

En l'occurrence, la question n'est pas d'être pour ou contre la mobilité, mais d'avoir complètement capitulé devant les technocrates des Transports publics genevois. Voilà le grand problème. On a bousillé des rues entières, comme la rue de Coutance, où on constate une baisse du commerce de 30%. Pour notre part, nous ne sommes pas contre les trams. Nous remarquons simplement qu'on met des trams tellement longs qu'ils bloquent la circulation, à l'exemple du pont de la Coulouvrenière. Partout où les trams sont surdimensionnés, cela bloque la circulation. Le problème de fond, c'est que les technocrates ont fait tout et n'importe quoi, imposant en plus à la Ville des aménagements qui nous coûtent extrêmement cher.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

Je ne suis pas du tout d'accord avec les discours, j'allais dire dogmatiques, mais en réalité il n'y a même plus de réflexion écolo chez les Verts! C'est d'ailleurs bien pour cela que je ne suis plus au parti. Quand ils se sont appelés «les Verts», je les ai quittés. D'ailleurs, depuis que je siège dans ce Conseil – je prends l'assemblée à témoin – jamais ils n'ont défendu une position environnementaliste, jamais! Ils parlent du vélo, de fermer les rues, point barre! Ce sont juste des bobos...

M. Buschbeck me fait bien rigoler: comme d'habitude, il joue les pères Fouettard en disant que cela suffit, qu'il ne faut pas refaire le débat, mais il prend quand même la parole. Il aurait mieux fait de se taire, il aurait ainsi été cohérent – encore que la cohérence, chez les Verts, c'est un peu difficile... Mesdames et Messieurs, nous vous appelons à soutenir cette motion et à soutenir les habitants, qui souffrent du dogmatisme des Verts comme de la technocratie imbécile des Transports publics genevois!

Le président. On parle de la longueur des trams... La parole est à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je suis désolé, je n'avais pas l'intention d'allonger, mais j'ai quand même une chose à dire. Pour ma part, j'ai de la chance: je suis un automobiliste, j'aime bien la voiture, je circule en ville avec le véhicule qui convient, c'est-à-dire très souvent à pied, très souvent en transports publics, et je tiens à dire que je suis très content. Il y a certes des défauts à Genève, mais en comparant avec d'autres villes on constate qu'il y a partout des défauts.

Ensuite, je suis très étonné – et c'est pourquoi je reprends la parole – d'entendre dire par un membre de l'Alternative qui siège au conseil des TPG que le tram 13 n'apporterait rien de plus. Monsieur le président, nous savons tous – il suffit de lire le fameux rapport Kaufmann, qui est de haute qualité – qu'en matière de transports publics les trams ou les trains sont préférables aux bus. Je circule tous les jours en bus ou en tram, et je sais que le tram est plus confortable pour tout le monde, à commencer par les mamans avec poussettes, ou les personnes invalides. Je suis étonné d'entendre l'argument des sept minutes: c'est là le langage de l'Automobile Club Suisse! Moi, je défends les trams, parce que c'est le moyen le plus rapide, le plus confortable, le moins dangereux. Vous savez les risques qu'on court quand on circule en bus, y compris à l'intérieur du bus.

J'ai donc pris la parole pour dire que cette proposition de rétablir le tram 13 est parfaitement cohérente. Il ne s'agit pas de faire la critique des TPG, qui apparemment ne veulent pas le rétablir, mais de leur faire passer le message.

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je m'exprime au nom du Conseil administratif. En ce qui concerne cette problématique des trams, des bus, de la zone 30 km/h, tout cela doit passer par le tamis d'une décision collective, mais vous savez qu'en matière de circulation dans notre ville les couteaux sont non seulement tirés mais posés sur la table, et que chacun veut en découdre...

Je rappellerai tout d'abord une évidence, c'est que les zones 30 km/h – il y en a sept dans notre ville – ont permis d'éviter des accidents mortels. Auparavant, nous enregistrons chaque année plusieurs accidents mortels et la zone 30 km/h a permis de les réduire de manière drastique. Les derniers accidents mortels de piétons ont eu lieu sur les axes de transit, soit les axes primaires, et non sur les axes secondaires. C'est là une première chose.

Deuxièmement, la convention passée entre l'Etat et la Ville, et entre la Ville et la Fondation Hans Wilsdorf, prévoyait très clairement que nous nous engageons à faire du pont Wilsdorf une voie de desserte de quartier à quartier. Pour ce faire, nous devons joindre nos efforts – c'était une des conditions parmi plusieurs autres – pour aménager une zone 30 km/h, avec circulation dans les deux sens, de chaque côté du pont. Malheureusement, le Conseil d'Etat a jugé qu'il était stupide, je ne sais pour quelle raison, d'aménager cette zone 30 km/h et de se conformer à ses propres engagements. Nous avons donc dû nous replier – et c'est la raison de la complexité du problème – sur cette fameuse déconnexion que nous avons acceptée par défaut, puisqu'il n'y avait pas de zone 30 km/h. Est venue ensuite se greffer la question du bus à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Pour le moment, je suis suspendu au sein du conseil d'administration des TPG – en attente la décision du Tribunal fédéral – parce que je me suis opposé à l'augmentation des tarifs, comme l'a fait le corps électoral. Mais sachez que je me suis aussi opposé, au nom du Conseil administratif, à la mise en place de ce fameux bus, parce que nous n'en voyions pas l'utilité. Ici, je rejoins M. Pattaroni, qui a tout à fait raison: toutes les villes qui ont abandonné le tram y reviennent, parce que c'est la meilleure solution pour transporter le plus grand nombre de gens, mais également pour faire des économies environnementales, aspect qui n'a pas été évoqué ce soir.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, j'accepte volontiers votre soutien par le biais de cette motion, mais le problème est qu'elle ne résout pas la question du bus. Tant que le Canton, M^{me} Künzler, le Conseil d'Etat et les TPG le maintiendront, il y aura toujours un problème à la rue de l'Ecole-de-Médecine. C'est pourquoi il est important de dire que vous voulez la zone 30 km/h. Le Touring Club Suisse (TCS) l'a bien compris, et je le remercie publiquement, pour une fois qu'il fait un pas logique et intelligent. Les responsables du TCS disent comme moi et comme nous l'avions dit à l'époque, à savoir que nous voulons une circulation dans les deux sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine et une zone

Motion: halte aux restrictions de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine

30 km/h pour pacifier cette rue. Je trouve donc que la zone 30 km/h devrait figurer dans cette motion, comme le demande l'amendement de M. Holenweg. Cela me donnerait des outils pour agir – je ne dis pas que je parviendrai à mes fins – et pour au moins réunir toutes les personnes qui se préoccupent de cette situation, c'est-à-dire les commerçants, les associations directement concernées, y compris peut-être des représentants de vos partis. Nous analyserons les comptages, nous verrons combien de voitures passent à la rue de l'Ecole-de-Médecine et dans les rues adjacentes. Ensuite, je pourrai proposer, sur la base de cette motion demandant la zone 30 km/h, qu'on rétablisse le tram 13 – cela me paraît une évidence et on y arrivera – qu'on supprime ce bus qui est complètement inutile, et puis qu'on aménage de chaque côté, comme cela avait été décidé, une zone 30 km/h, avec la circulation dans les deux sens. Cela me paraît la solution, sauf qu'il manque dans la motion une invite sur la zone 30 km/h. Donc, Mesdames et Messieurs, aidez-moi dans ce sens. Je vous remercie de votre soutien.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 39 non contre 34 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 33 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

- de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare;
- de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, dans les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
- de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

- 6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B)¹.**

Suite du troisième débat

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, même si cela fait plusieurs semaines que nous sommes dans l'attente de ce troisième débat, nous allons d'emblée vous proposer de renvoyer cet objet en commission, et cela pour plusieurs raisons. La première est que notre Conseil municipal ne peut pas décemment accepter que quelqu'un n'ait pas été entendu lors des discussions en commission. En l'occurrence, il s'agit d'une des associations de marchands, qui aurait dû être entendue par la commission des travaux et des constructions. Certes, entre-temps, chacun s'est répandu dans la presse et les avis sont connus, mais le fait est que, sous l'angle de la démocratie, le rôle de notre Conseil municipal est d'écouter tous les concitoyens et les différents groupements. Cela justifie à mon avis amplement le renvoi en commission, afin d'écouter les personnes en question, qui ont estimé qu'elles n'avaient pas été entendues par notre Conseil.

La deuxième raison est que nous avons été approchés par certaines personnes qui, jugeant que ce projet n'était pas abouti sous l'angle financier, se proposaient de faire des recherches de partenariats public-privés. Même si cet aspect relève normalement de discussions entre l'exécutif et les privés, la commission pourrait servir de «tampon», pour permettre à l'exécutif de mener ces discussions et de nous proposer une version du crédit allégée, si d'aventure des privés souhaitent s'engager dans ce projet.

La troisième raison a constitué l'un des points les plus chauds, lors de nos discussions en deuxième débat. Il s'agit des compensations éventuelles pour perte d'attractivité lors des travaux. A nouveau, je pense que cela mérite une discussion en commission, pour expliquer aux marchands ce qui peut être fait ou non en matière de compensations. La séance plénière ne me semble pas être le bon endroit pour discuter de toutes ces finesses techniques.

¹ «Mémorial 170^e année»: Troisième débat, 6586.

Par conséquent, le groupe libéral-radical vous propose de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions, afin d'éviter de perdre trop de temps ce soir sur ce sujet, sachant que notre ordre du jour est largement surchargé. Monsieur le président, je vous propose de mettre tout de suite cette proposition au vote.

Le président. Monsieur Pagani, vous avez demandé la parole?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, va-t-on discuter de cette motion d'ordre? (*Remarques.*) La proposition que vient de faire M. Genecand va-t-elle être mise aux voix tout de suite? Non? Bon, alors j'attends...

Le président. Nous sommes saisis à l'instant d'une motion d'ordre émanant des Verts, qui demandent le débat accéléré.

Mise aux voix, le débat accéléré est refusé par 40 non contre 32 oui (1 abstention).

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a bien entendu la proposition du Parti libéral-radical. Certes, on peut dire que la commission des travaux et des constructions n'a pas auditionné toutes les associations, certes on peut dire que le retour en commission serait purement technique, mais le groupe socialiste est d'avis que ce sont là des prétextes, parce qu'on n'a pas le courage de se prononcer clairement sur ce projet. Pour notre part, nous soutiendrons le renvoi en commission justement pour donner une chance à ce projet. En effet, très clairement, le groupe socialiste le soutient et il voudrait souligner encore une fois pourquoi il le soutient.

La première des raisons, c'est que les habitantes et les habitants de ce canton et de cette ville ont déjà fait leur ce projet. Si vous allez vous promener sur la plaine de Plainpalais comme je l'ai fait dimanche dernier, vous verrez que des personnes de tous âges et de toutes cultures ont déjà investi ce lieu. C'est un lieu extrêmement représentatif de la diversité culturelle de notre ville et les habitantes et les habitants en sont contents. On peut y voir des jeunes qui fréquentent le skate-parc, des personnes qui fréquentent le marché, des personnes qui piquent-niquent, d'autres qui se reposent sur les bancs, qu'on a installés de manière provisoire pour tester le confort de cette plaine de Plainpalais. Il est donc très important

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

de terminer ce projet, parce que nous donnons ainsi aux habitantes et aux habitants une qualité de vie et une qualité d'espace public.

Je rappellerai aussi que nous donnons du confort en termes d'éclairage et de sécurité. Nous donnons du confort aux marchands, qui sont nombreux à avoir réclamé que le projet puisse se terminer. Nous leur donnons du confort notamment en installant l'eau et l'électricité. Il faut savoir que, dans la partie centrale, il y a près de 17 kilomètres de conduites en souterrain, et bien plus encore sous le mail.

C'est d'ailleurs à cause des installations d'eau et d'électricité, qui touchent aux racines des arbres, que ces arbres ont des problèmes. Alors, me direz-vous, faut-il vraiment en abattre, faut-il en conserver? En l'occurrence, si vous allez vous promener sur la plaine, vous verrez que ces marronniers ne sont pas en pleine expansion, qu'en ce début d'été, alors que nous avons eu un printemps pluvieux, leurs feuilles sont déjà brunes sur leur bordure et qu'ils ne respirent pas tous la santé. D'ailleurs, c'est bien connu, ces marronniers souffrent de la maladie dite «des marronniers». On peut le regretter, mais c'est une réalité que les dendrologues ont aussi constatée.

A cet égard, je ne citerai qu'un chiffre sorti du dernier rapport auquel s'est référée plusieurs fois ma collègue Maria Pérez. En 2008, 211 arbres étaient considérés en bon ou excellent état. Or, en 2013, sur ces 211 arbres, seuls 140 étaient considérés en bon ou excellent état. On voit qu'en l'espace de cinq ans on a déjà perdu plus d'une septantaine d'arbres en bon état. C'est dire que malheureusement ces arbres ne sont plus tous en bon état. Qu'on le veuille ou non, le rapport dit que 40% d'entre eux seront morts d'ici quinze ans. Alors oui, on peut donner une chance à ce projet en essayant de voir combien d'arbres peuvent être conservés et combien devront être remplacés. Mais cela n'empêche qu'on doit terminer le projet de la plaine, parce que c'est notre responsabilité d'élus que d'accompagner les projets et de montrer qu'ils ont aussi une valeur culturelle.

J'aimerais terminer en disant que la plaine de Plainpalais est tout à fait comparable à la place Bellecour à Lyon, en termes de surface – la place Bellecour est légèrement plus petite – qu'elle est presque deux fois plus petite que la place des Quinconces à Bordeaux, mais que toutes ces places ont le mérite de donner un sens à la ville. La plaine est un magnifique espace et je vous invite à relire ce qu'écrivait l'historien Bernard Lescaze à ce propos. Il montrait que cette plaine a fait l'objet d'une appropriation à travers le temps, avec des histoires malheureuses comme celle du 9 novembre 1932, des histoires plus heureuses comme l'Exposition nationale, ou l'installation du cirque qui revient chaque année. C'est donc un véritable lieu d'appropriation et il doit le rester.

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, ne soyons pas à nouveau la Ville qui a le chic, comme je le disais il y a un mois, de ne jamais terminer les projets

qu'elle vote, de les laisser à moitié finis. Vous êtes nombreuses et nombreux, dans les commissions, à vous être déplacés à Lyon Confluence: à chaque fois, les commissaires sont ravis en voyant ces espaces publics. Or les architectes de Lyon Confluence sont les mêmes professionnels que ceux qui travaillent sur la plaine. Comment peut-on s'extasier sur des projets d'architectes à l'extérieur et critiquer, en revanche, les projets des mêmes professionnels à Genève, ne jamais les terminer? Je vous invite à visionner le film – «Un architecte dans le paysage» – d'un des architectes auteurs du projet, Carlos Lopez. C'est un très beau film, qui montre comment on s'approprie le paysage, comme les architectes le dessinent, quelle qualité on lui donne. Cela devrait intéresser plusieurs d'entre vous, car il a notamment toute une déambulation sur la Voie suisse...

Le président. Vos sept minutes sont écoulées, Madame...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Oui, j'en finirai donc avec l'apport culturel, en souhaitant que notre Ville se donne la mesure de ses ambitions!

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti libéral-radical, qui demande le renvoi de l'objet à la commission des travaux et des constructions maintenant, et donc la clôture du débat... (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 44 oui contre 28 non.

Le président. Cette motion d'ordre est acceptée. Je donne la parole à M. le magistrat Pagani... (*Protestations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, j'avais demandé la parole tout à l'heure pour m'exprimer sur le renvoi en commission, mais vous avez prétendu que ce n'était pas le sujet de la discussion. Maintenant, j'estime que je suis en droit de m'exprimer sur la procédure... (*Protestations et brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Le bureau se concerta, je vous prie de patienter... Bien, après la décision de clore le débat, il reste maintenant, selon le règlement, dix minutes de parole à chaque groupe, par un seul de ses membres, et deux minutes si le groupe s'est déjà exprimé... Monsieur Pagani, vous avez la parole.

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole! Mesdames et Messieurs, vous comprendrez que l'administration municipale et moi-même, en l'occurrence, avons quelques problèmes à faire, défaire, saucissonner ou non, des projets. J'aimerais donc – et ce sera la teneur principale de mon intervention – que les personnes qui s'expriment en faveur du renvoi en commission disent aussi quelle est la stratégie, la position de leur parti sur le fond de la problématique. J'entends bien ceux qui annoncent qu'ils vont trouver des sponsors, mais je vous rappelle le problème déontologique, à savoir qu'on va trouver ces sponsors au dernier moment et qu'il y aura peut-être des compensations à leur accorder... (*Brouhaha.*) Je plaide donc pour que, en ce qui me concerne, je sois apte à vous proposer un plan B, s'il est possible de le proposer, et je vous demande de vous prononcer – comme l'a fait M^{me} Valiquer Grecuccio pour le Parti socialiste – et de dire si vous soutenez ce projet, ou si vous ne le soutiendrez jamais!

Le président. La parole est à M. Genecand, pour deux minutes...

M. Adrien Genecand (LR). Je voudrais expliquer à l'ancien maire que c'est justement le propre du renvoi en commission: on discutera de ces aspects en commission et il n'y a pas lieu d'avoir ce débat en séance plénière. Cela dit, nous avons bien compris que, vu la façon dont vous traitez les partenaires privés, ils sont moyennement enthousiastes à l'idée de mettre de l'argent... Malgré tout, Monsieur l'ancien maire, je rappelle que sur la plaine de Plainpalais, pour vos dépassements de crédits, vous avez fait appel à un privé, qui a mis un peu d'argent pour finir le skate-park, nous en avons tous pris note. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas besoin d'en débattre longuement: nous discuterons d'éventuelles solutions alternatives en commission. Ce n'est pas un débat de séance plénière. Même si on a pris l'habitude, malheureuse en l'occurrence, de débattre de ce genre de sujet en plénière, c'est en réalité un débat de commission, à huis clos, entre quinze membres!

Le président. Je passe la parole à M. de Kalbermatten, qui a dix minutes, selon le règlement, pour s'exprimer au nom de son groupe.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je ne vais bien entendu pas utiliser les dix minutes, ni intervenir sur le fond du sujet, puisque le Conseil municipal, dans sa majorité, a décidé de renvoyer cette proposition en commission. Je voudrais juste rétablir une vérité et faire une remarque. Tout d'abord, la commission n'a

pas fauté en n'auditionnant pas l'association des marchands. La commission a simplement pris une décision et a refusé cette audition. Il est important de le dire pour cadrer le contexte: il n'y a pas eu de faute de la commission, il n'y a pas eu de déni démocratique. La commission a simplement fait le choix de ne pas auditionner ces personnes.

J'en viens à la remarque. Le brillant discours de M^{me} Valiquer Grecuccio était un discours technique, bien construit, comme d'habitude, mais je trouve qu'il manquait un peu de sensibilité. Madame, je trouve que vous faites un peu fi des sentiments des Genevois – vous transmettez, Monsieur le président – de ceux qui sont amoureux des arbres, et que vous avez une vision un peu technocratique du sujet. Nous aurons le plaisir d'en discuter en commission, bien entendu, mais je pense qu'il ne faut pas être technocrate, qu'il faut avoir un minimum d'empathie avec la partie de la population qui ne désire pas abattre ces arbres. Il est important que nous soyons à l'écoute, à l'écoute de tous et pas seulement d'une partie de la population. C'est notre mission, et nous l'assumerons en commission des travaux et des constructions.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Bien, pour ce troisième débat, les lobbyistes ont donc fait leur travail! Je ne doutais nullement que cette proposition serait renvoyée en commission ce soir. Alors je vais jouer les Cassandre, Monsieur le président! Certaines personnes ici se disent prêtes à voter le projet parce que les lobbyistes ont bien fait leur travail; une certaine droite un peu arrogante veut prouver au plénum et au Conseil administratif qu'elle est capable d'amener de l'argent pour le réaménagement de la plaine de Plainpalais... Mais, en l'occurrence, de quoi parle-t-on précisément? On parle d'abattre 168 arbres sains pour réaménager la plaine.

J'aimerais faire une incise pour saluer le beau plaidoyer de M^{me} Valiquer Grecuccio en faveur des architectes. Elle souligne le geste artistique de ces derniers, mais permettez-moi d'en douter! Elle dit également que les arbres sont malades: je m'inscris en faux contre cette affirmation, et je suis obligée de brandir ici l'étude commanditée par la Ville et sortie en mars 2013. Pas plus tard qu'hier, M. Barazzone a encore pointé les sept arbres – sept uniquement – sur l'allée centrale et l'arbre, le seul, sur la pointe nord qui doivent être abattus, pas un de plus! Les autres sont en bon état. Par conséquent, maintenant, il faut arrêter de faire de l'esbroufe et de tromper la population.

Il faut que les personnes qui nous ont présenté ce projet fassent amende honorable et admettent qu'elles ont simplement envie de sacrifier des arbres sains sur l'autel d'un aménagement qui n'a pas été entériné par notre Conseil et qui n'a absolument pas été demandé par la population. La coupe de ces arbres n'intervient qu'en 2009; il n'en a jamais été question ici, les conseillers municipaux

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

n'ont jamais été approchés sur un projet global qui induirait cette coupe. D'ailleurs, si en 1996 – au début des études sur l'aménagement de la plaine – le Conseil administratif était venu devant ce plénum en disant que le projet allait coûter 42 millions et qu'on allait abattre 231 arbres, personne ici n'aurait voté cette proposition. Or ce soir, c'est bien là-dessus que nous devons voter, et renvoyer en commission ne changera rien.

Pensez-vous que des privés – vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président – vont s'engager aux côtés de la Ville sur un projet qui divise autant les Genevois? M. de Kalbermatten l'a dit: les Genevois veulent conserver ces arbres. Les Genevois ont été floués: on leur a fait croire que ces arbres étaient malades, mais ils ne le sont pas. C'est sur ce point que nous devons statuer, et à ce propos nous avons absolument toutes les données. Si nous votons la proposition PR-994, ces arbres seront coupés. Si nous voulons sauver ces arbres, nous devons refuser la proposition, car elle n'est pas amendable. Si elle l'avait été, vous pensez bien que nous l'aurions amendée en commission. En effet, notre Conseil était très emprunté face au tronçonnage prévu...

Le président. Un instant, Madame Pérez, je voudrais demander le silence, car cela me fait de la peine de vous entendre vous égosiller... (*Exclamations.*)

M^{me} Maria Pérez. Je disais que tous les conseillers municipaux étaient contre la coupe de ces arbres, en 2009 déjà. On nous repose la même question aujourd'hui. En l'occurrence, soit on vote la proposition PR-994 telle quelle – je pense que M. Wisard ne me contredira pas, je le vois même qui acquiesce – soit, si on veut sauver ces arbres, on la refuse, à charge pour le Conseil administratif de venir avec un plan B. Nous savons que les marchands non plus n'ont pas envie qu'on coupe leurs arbres. Si vous allez vous promener le dimanche sur la plaine, vous verrez qu'ils ont tous placardé des panneaux pour que ces arbres soient préservés.

Mesdames et Messieurs, tout le reste, c'est du lobbying, de la manipulation. En réalité, que va-t-il se passer? Le Parti libéral-radical fera une proposition de partenariat public-privés, et puis finalement, une fois qu'il aura réussi à prouver qu'il est capable de trouver de l'argent, on tronçonnera les arbres. Ceux qui n'ont pas envie de faire face à un référendum vont saucissonner ce qui a déjà été saucissonné...

Le président. Madame Perez, il vaut mieux que vous parliez un peu moins fort, et que les membres de ce plénum fassent moins de bruit...

M^{me} Maria Pérez. Merci de vous soucier de ma voix, mais je suis un peu malade et donc enrouée... Ceux qui voudront saucissonner ce qui a déjà été saucissonné appliqueront – je vais faire plaisir à mon collègue! – la méthode de M^{me} Salerno dans l'affaire Naxoo, en matière d'emploi. On tronçonnera dix arbres par an, pendant cinq ans, et ensuite on s'en donnera à cœur joie et on tronçonnera le tout.

Cela, c'est aveugler la population, cela s'appelle de l'esbroufe. Quant à nous, nous étions prêts à voter ce soir, considérant que nous avons tout en main. Mais, je vous le dis, nous serons intransigeants en commission: il est hors de question que ces arbres soient tronçonnés. Si vous voulez voir la population descendre dans la rue le jour où vous déciderez de couper 168 arbres, faites-le!

Le président. Mesdames et Messieurs, il reste six minutes. Je vous ai dit qu'on arrêterait à 19 h, en raison du défilé des fanfares qui accompagnera M^{me} la maire aux Bastions... Monsieur Spuhler, je vous donne la parole...

M. Pascal Spuhler (MCG). J'espère finir avant l'heure fatidique, même s'il y a quand même beaucoup de choses à dire. Ici, certains partis font preuve d'un manque de courage flagrant, ils ont une trouille monstrueuse des lobbys d'architectes... Tout d'un coup, on se couche et on renvoie le dossier en commission, dossier qu'on avait voté en deuxième débat la bouche en cœur... La vérité, Mesdames et Messieurs, c'est qu'on manque de courage du côté d'une partie de la gauche, qu'on fait preuve de couardise par rapport au risque de référendum. Finalement, on préfère renvoyer le projet en commission, pour en discuter gentiment, avant de le ressortir après les élections – vous transmettez à M^{me} Valiquer Greuccio, Monsieur le président. Franchement, c'est du n'importe quoi!

Aujourd'hui, comme l'a si bien expliqué M^{me} Pérez, on veut couper, abattre 168 arbres – hêtre ou ne pas hêtre... Mesdames et Messieurs, on nous dit que ces arbres sont malades, qu'ils vont mourir d'ici quinze ans. J'ai ici de magnifiques photos qui montrent ces arbres en pleine santé. On voit que les allées sont agréables, je vous laisse admirer la magnificence de ces arbres... (*M. Spuhler montre des photos.*) Par conséquent, soyez raisonnables! Voulez-vous vraiment que la population monte au créneau, qu'elle s'attache aux arbres, comme on l'a déjà vu, ou qu'il y ait une minirévolution, comme à Istanbul, lorsqu'on a voulu réaménager une place et couper des arbres? Non, Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables, ayez un peu de courage politique, dites non à cette proposition, non à ce projet d'architectes imbéciles qui n'ont aucune vision, qui n'ont pas compris qu'on ne coupe pas impunément 160 arbres.

S'agissant des Verts, je m'étonne – Monsieur le président, vous leur transmettez le message – car, en plus de vouloir couper les arbres, ils veulent nous couper

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

le sifflet en abrégant le débat. C'est intéressant, cela montre bien la façon de voir et le sens de la démocratie qui règne dans ce parti!

Mon groupe et moi, nous ne pouvons que nous opposer au renvoi en commission, en disant que nous refuserons cette proposition et que, non, nous ne la saucissonnerons pas. Par contre, nous déposerons à nouveau un texte en faveur des installations d'eau et d'électricité. Les commerçants, les forains, les marchands, les utilisateurs de cette plaine ont besoin d'installations efficaces pour pouvoir travailler. Il convient d'installer des bornes électriques suffisamment puissantes pour satisfaire les marchands et d'installer l'eau également, afin qu'ils puissent travailler correctement.

A propos des marchands, on nous dit qu'un lobby n'a pas été entendu par la commission des travaux et des constructions. Je ferai remarquer que lesdits marchands sont très minoritaires, puisque la majorité des marchands de Plainpalais sont contre l'abattage des arbres, et ils l'affichent ouvertement.

Je le répète, Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables. Nous sommes en période électorale et c'est ce qui vous fait peur. Vous avez peur de prendre une décision, vous avez peur de vos lobbys, mais réfléchissez! Vous avez le droit de choisir de couper ces 160 arbres, moi, je ne ferai pas ce choix! (*Applaudissements.*)

Le président. Sont encore inscrits MM. Wisard et Bertinat, ils interviendront à 20 h 30. Maintenant, je donne la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, on peut être pour ou contre l'abattage des arbres. Je sais que c'est un sujet qui fait appel à la sensibilité personnelle et je ne me mêlerai pas de ce débat. Néanmoins, sachez que je suis aussi préoccupé de la préservation des arbres que certains d'entre vous, et j'en ai fait la preuve, y compris dans un passé récent.

Cela étant, j'aimerais vous faire prendre la mesure de la problématique et vous rendre attentifs à ce qu'a dit M. Spuhler. M. Spuhler dit qu'il faut installer l'électricité et l'eau, et c'est la réalité. Or, quand j'ai demandé aux services et à la Direction générale de la nature et du paysage ce qu'il en était des arbres, on m'a parlé des canalisations, de leur dimension, et des racinaires des arbres. Comme vous pouvez le constater, les couronnes des arbres se touchent et donc aussi les racines. Or il n'est donc pas possible de faire des fouilles sur les racines des arbres, c'est interdit. C'est pour cette raison – une raison objective, qui n'a rien de politique – qu'il faut déplacer les arbres et les réaligner, de sorte à pouvoir installer l'eau et l'électricité qui sont demandées par tous. Sauf que, Monsieur Spuhler, je ne pourrai pas répondre à cette demande sans faire des fouilles, et ces

fouilles ne pourront être faites qu'en déplaçant les arbres! Je suis désolé, mais c'est la réalité. Nous en discuterons en commission, mais cette réalité est incontournable, matérielle, et c'est la Direction générale de la nature et du paysage qui nous impose cette façon de faire. Voilà!

Le président. Il est 19 h, nous reprendrons ce débat à 20 h 30.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	154
2. Communications du bureau du Conseil municipal	154
3. Questions orales	154
4. Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 642 000 francs destiné à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2863, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1184 m ² , sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 7, par M. Pierre Zimmermann à la République de Cuba (PR-1026)	156
5. Motion du 15 mai 2013 de M ^{me} et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (<i>ter</i>)» (M-1086).	173
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B). Suite du troisième débat	189
7. Propositions des conseillers municipaux	198
8. Interpellations	198
9. Questions écrites	198

Le mémorialiste:
Ramzi Touma